

NOTRE PROMESSE - PROTÉGER VOTRE VIE PRIVÉE

Nous nous engageons à vous offrir un excellent service. Lorsque vous faites affaire avec un courtier d'assurances de dommages, vous devez lui donner certains de vos renseignements personnels. Nous accorderons une grande priorité à la protection de ces renseignements.

Notre cabinet de courtage et l'industrie de l'assurance ont une réputation solide en ce qui concerne le respect de votre droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels. Pour nous conformer à la loi, nous avons pris des mesures supplémentaires pour protéger votre vie privée. Nous vous informerons pourquoi et comment nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels. Nous vous promettons que nous utiliserons vos renseignements personnels d'une manière qu'une personne raisonnable considérerait comme appropriée dans les circonstances.

Cette brochure vous donne un aperçu de nos principes de protection de la vie privée.

POURQUOI RECUEILLONS-NOUS DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Lorsque vous devenez un client de notre cabinet ou lorsque vous souscrivez ou renouvelez une police d'assurance, nous avons besoins de certains de vos renseignements personnels. Les raisons générales pour lesquelles nous avons besoin de les recueillir sont, entre autres :

- Pour nous permettre d'obtenir ou de renouveler une police d'assurance en votre nom;
- Pour évaluer vos besoins en assurance et vous donner des conseils judicieux;
- Pour nous assurer que les renseignements que nous possédons sont exacts et à jour; et
- Pour nous protéger contre des erreurs ou la fraude.

QUELS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLONS-NOUS?

Les renseignements personnels sont ceux qui vous identifient comme client particulier et qui vous concernent directement. Suivant les raisons pour lesquelles nous en avons besoin, nous pourrions vous demander certains renseignements personnels, dont :

- Les renseignements de base, comme votre nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, courriel, date de naissance et situation de famille
- Antécédents des réclamations
- Antécédents des paiements et rapport de crédit
- Dossier de conduite
- Détails sur votre propriété, comme la valeur de votre maison et de son contenu
- Antécédents médicaux tels que toute condition qui pourrait affecter la conduite d'un véhicule à moteur
- Antécédents professionnels

Nous pouvons obtenir ces renseignements auprès des sources suivantes :

- Vous-même
- Compagnies d'assurances
- Autres courtiers ou agents d'assurances
- Établissements de crédit
- Bureaux administrant les véhicules à moteur et les permis de conduire
- Institutions financières
- Professionnels de la santé

À QUI COMMUNIQUONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Pour plusieurs des raisons susmentionnées et pour mieux vous servir, nous devons communiquer vos renseignements personnels à d'autres parties, dont généralement :

- Des compagnies d'assurances
- D'autres courtiers ou agents d'assurances
- Des établissements de crédit
- Des professionnels travaillant avec nous, comme des experts en sinistres ou des avocats
- Des institutions financières. Par exemple, l'institution où vous avez obtenu votre hypothèque

COMMENT PROTÉGEONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Pour assurer la protection de vos renseignements personnels et de votre vie privée nous:

- Ne recueillerons, utiliserons et communiquerons vos renseignements personnels que pour les raisons qui vous ont été indiquées.
- Ne garderons vos renseignements personnels que pendant le temps requis pour nous permettre d'exécuter les fins identifiées ou pendant le temps requis par la loi.
- Ferons tout notre possible pour nous assurer que vos renseignements personnels sont exacts, complets et à jour.
- Prendrons toutes les mesures de sécurité raisonnables pour protéger vos renseignements personnels.
- Répondrons à toute demande d'accès et de rectification relativement à votre dossier des renseignements personnels.
- Obtiendrons votre consentement avant de recueillir, utiliser et communiquer vos renseignements personnels.

CONSENTEMENT

Nous pouvons obtenir votre consentement explicite ou déterminer que le consentement était implicite selon les circonstances.

- Nous pourrions vous demander de nous accorder votre consentement explicite par écrit, par exemple au moyen d'un formulaire d'autorisation ou de demande dûment signé.
- Nous pourrions vous demander de nous accorder votre consentement explicite en personne ou par téléphone.
- Nous pourrions déterminer que, du fait que vous désirez vous assurer par l'intermédiaire de notre cabinet, votre consentement est implicite et que nous sommes autorisés à faire le nécessaire pour traiter vos renseignements personnels d'une manière raisonnable.

La loi prévoit certaines exceptions où nous ne sommes pas tenus d'obtenir votre consentement ou de vous expliquer les raisons pour lesquelles nous devons recueillir, utiliser ou communiquer vos renseignements personnels. Un cas d'urgence ou la nécessité d'assurer votre protection ou la nôtre, représenterait une telle situation.

VOUS POUVEZ DÉCIDER COMMENT NOUS TRAITERONS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous voulons que vous sachiez que vous avez des choix à cet égard. Vous pouvez refuser que nous accédions à vos renseignements personnels, que nous les utilisions ou que nous les communiquions. Vous pouvez également à n'importe quel moment, retirer tout consentement préalablement accordé.

Cependant, suivant les circonstances, cela pourrait nous empêcher de vous offrir le produit ou le service que vous désirez. Par exemple, si vous ne nous autorisez pas à obtenir votre dossier de conduite, nous serons probablement dans l'impossibilité de vous faire une offre d'assurance automobile.

Pour vous aider à prendre une décision, nous nous ferons un plaisir de vous expliquer ce dont nous avons besoin dans une situation particulière, et pourquoi nous en avons besoin.

INFORMATION ET PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous promettons un service courtois, respectueux et de la plus haute qualité.

Veillez communiquer avec notre Agent du service de la protection de la vie privée, à l'adresse ci-dessous si :

- Vous désirez accéder à vos renseignements personnels.
- Vous désirez changer le consentement accordé en ce qui concerne la façon dont nous pouvons recueillir, utiliser et communiquer vos renseignements personnels.
- Vous avez une plainte au sujet de nos principes de protection de la vie privée ou de la manière dont nous avons traité vos renseignements personnels.
- Vous avez des questions quelconques au sujet de nos principes de protection de la vie privée, vous désirez recevoir une copie de notre Guide sur les principes et procédures de protection des renseignements personnels ou vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires.

Nous vous répondrons dans les plus brefs délais et ferons tout notre possible pour apaiser vos inquiétudes. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des lois fédérales de protection de la vie privée, veuillez communiquer avec le Commissaire à la protection de la vie privée en composant **1-800-282-1376** ou sur Internet : <www.privcom.gc.ca>

Agent du service de la protection de la vie privée
Willis Canada Inc.
Vice-président exécutif
145 rue King Ouest, Bureau 1200
Toronto, Ontario
M5H 1J8

Tél: (416) 368-9641
willis.privacy.officer@willis.com